

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2015

OBJET :

Reprise anticipée des résultats

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°6

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2014 pour pourvoir strictement au besoin de financement généré par l'exercice passé, conformément au tableau ci-après :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	+ 973 053,08 €
Résultats antérieurs reportés	+ 181 865,30 €
<i>Résultats à affecter</i>	<i>1 154 918,38 €</i>

Résultat d'investissement

Résultat de l'exercice	- 184 788,88 €
Résultats antérieurs reportés	- 656 909,17 €
<i>Résultat cumulé (D001)</i>	<i>- 841 698,05 €</i>
Solde des restes à réaliser 2014	- 30 004,16 €
<i>Besoin de financement</i>	<i>871 702,21 €</i>

Affectation (1068)	871 702,21 €
Report en fonctionnement (R002)	283 216,17 €

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 mars 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2014 et à son affectation conformément au tableau ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et 6 abstentions (M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, M. CAUSERO) accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 2 avril 2015.

Pour extrait,

Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	20 mars 2015
- Convocation distribuée le :	23 mars 2015
- Affichage du procès-verbal le :	12 mai 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGEDOT, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTOX, Conseillers Municipaux.

POUVOIR

- M. CAUSERO à M. LEINSTER

SECRETAIRE DE SEANCE :

- MME POYDENOT D'ORO DE PONTOX

Pour extrait,



Le Maire,

Michel BREUILLE